

Le Conseil Général  
de la Haute-Loire s'installe  
dans l'ancien Hôpital-Général  
du Puy-en-Velay

Avec **VUE** sur la

Rares  
sont les  
réhabilitations  
qui  
réussissent  
à trouver  
le bon  
équilibre  
entre un bâti



exceptionnel et les exigences  
de notre temps. Celle de l'ancien  
Hôpital du Puy, qui date de la fin  
du XVII<sup>ème</sup> siècle et qui accueille  
depuis quelques semaines  
les différents services  
du Conseil Général,  
appartient à cette catégorie.

Visite des lieux.

**E**talé sur une petite dizaine d'années, le projet, énorme pour une ville comme Le Puy, prévoyait la restructuration de la ville haute, notamment la réhabilitation de six bâtiments, regroupés autour d'une cour d'honneur, qui composaient l'ancien Hôpital-Général, encore en fonctionnement jusqu'en 1992. Il s'intègre aux autres édifices, entourant la cathédrale Notre-Dame, qui constituent la cité épiscopale, inscrite au patrimoine mondial de l'humanité. *"Un ensemble monumental remarquable, tant par son intégration au site, que par sa composition extrêmement complexe et cohérente que l'on*

*rapporte fréquemment de celle du Mont Saint-Michel", est-il indiqué dans le programme du concours.*

Au pied du Rocher Corneille, dominant une partie de la ville et du paysage volcanique, le site, bien sûr, ne manque pas de charme, ni de grandeur. Le bâtiment principal est construit sur les fortifications de la ville médiévale, qui sont encore visibles sur le flanc nord. Les autres "maisons" furent bâties sur des fondations très anciennes, avec des parvis et des voûtes témoignant d'un savoir-faire exceptionnel. Mais comme dans la ville basse, les autorités locales devaient prendre rapidement

De cette "fresque" immense de 14 000 mètres carrés, presque démesurée, les architectes vont découper de délicates vignettes suivant les besoins des différents services du Conseil Général.

des mesures pour préserver cet ensemble architectural chargé d'histoire, laissé à l'abandon depuis bien longtemps et qui risquait de disparaître progressivement. *"Nous souhaitons ne pas nous limiter à une simple opération immobilière mais participer fortement à la revitalisation du centre ancien du Puy",* a rappelé dernièrement Jacques Barrot, président du Conseil Général, devant les élus réunis dans la nouvelle salle.

De délicates vignettes

De cette "fresque" immense de 14 000 mètres carrés, presque démesurée, les archi-



# sur la ville



tectes vont découper de délicates vignettes suivant les besoins des différents services du Conseil Général — la direction de l'informatique et de la logistique, les services techniques, le Comité départemental du tourisme, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement et beaucoup d'autres encore — qui devaient venir s'installer dans ce lieu pétri des rumeurs du passé, mais dont la note contemporaine n'échappe à personne.

Ils ont su remonter l'histoire sans jamais oublier l'avenir et l'évolution des mentalités et des techniques qui s'y rattachent, supprimant du même coup toute l'ambiguïté, qui subsiste parfois dans certaines réhabilitations, entre l'avant et l'après. Ne dit-on pas que pour s'envoler, un chef-d'œuvre — et l'on s'en rapproche sans aucun doute ici — a besoin de souffler, d'utopies, d'illusions, de générosité, des qualités qui, à des degrés divers, ont cours dans l'exposé de leur projet et maintenant dans la présentation de leur opération.

*"Malgré un bâti hétérogène et disséminé, une grande unité*



*dans le traitement de l'ensemble assure une continuité dans la perception de l'Hôtel du département",* estime Vincent Besançon, l'un des architectes. Autour du bâtiment principal, massif, en pierre, réservée notamment à la grande salle de réception et aux nouveaux locaux qui se glissent à l'intérieur de l'ancienne "orangerie", où se tiennent les sessions du Conseil Général, centre névralgique des activités, sont organisés les différents espaces de travail. Dans la Maison Saint-Joseph, la Maison du Dauphin et la Maison Mialhe, certainement les bâtisses les plus anciennes,

avec des fondations en pierre de taille, ou encore dans les anciennes prisons, dominées par la placette de la rue Saint-Mailhol et une partie des fortifications médiévales...

## Le fil d'Ariane

Si ingénieux que soit le montage, il lui faut malgré tout un fil d'Ariane qui puisse guider le visiteur, pour lui éviter la déboussolante impression que plusieurs bâtiments se juxtaposent. Pour y parvenir, les architectes se servent du paysage : le Rocher Corneille au pied duquel se love l'Hôtel du Département, la nouvelle voie traitée pour en faciliter l'accès

espaler habillant au gré des saisons les murs de soutènement en pierre. Ce principe est aussi repris pour les terrasses de la cour d'honneur. *"Tout cela constitue le facteur le plus important de l'intégration des bâtiments au site du Rocher Corneille, cerné sur ses autres faces par le jardin et le parc du séminaire",* souligne Vincent Bastide, proche collaborateur de Jean-Michel Wilmotte. Dans le même esprit, les rues ont fait l'objet d'un traitement particulièrement soigné : la rue Gouteyron, par exemple, qui se poursuit jusqu'à la place Monseigneur de Galard, ressem-



**C'est ici, dans de nouveaux locaux qui se glissent à l'intérieur de l'ancienne "orangerie", que les conseillers généraux se réunissent maintenant, autour de pupitres mobiles, disposés en cercle, inscrits dans le plan carré de la salle.**

**Malgré un bâti hétérogène et disséminé, une grande unité dans le traitement de l'ensemble assure une continuité dans la perception de l'Hôtel du département.**

depuis le village d'Aiguilhe, légèrement en contrebas, l'occupation progressive du co-teau, par la construction et la restauration des terrasses successives, sortes de jardins d'été, plantés tantôt d'arbres fruitiers, tantôt de treilles, comme la réminiscence des jardins d'agrément des maisons bourgeoises du siècle dernier.

La palette s'étend aussi aux cerisiers à fleurs dans les vergers, aux rangées de tilleuls, plantés le long de la voie destinée aux pompiers et remise en état le long de la terrasse Saint-Robert, aux arbres en

blera aux autres rues piétonnes du Puy. Au sol, des pavés de pouzzolane recoupés marquent le centre de la chaussée, tandis que les caniveaux sont en galets clairs de la Loire.

## Le souci du détail

Tous les bâtiments existants devaient donc être restaurés avec le souci du détail pour leur sauvegarde, avaient promis les architectes lors du concours. Ils ont tenu parole. *"Leur caractère propre et leur unité par rapport au site sont restitués et mis en valeur",* insiste Jean-Michel Wilmotte. →

→ Les façades ont été restaurées et les pierres abîmées remplacées et parfois même resculptées. Meneaux, encadrements et corniches ont été reconstitués. Les grilles et les portails, au dessin volontaire-



ment sobre, relie les bâtiments à notre époque. Le mariage des matériaux respecte aussi ces principes : bois de châtaignier, arkose de Blavozy et lave venue du Cantal tout proche. Les toitures sont recouvertes de tuiles canal suivant la tradition locale, afin de les assortir aux toitures anciennes environnantes. Les cheminées et les cheneaux sont en cuivre et les quelques parties métalliques sont thermolaquées avec une peinture givrée mate.

Pour des raisons de solidité, deux bâtiments ont été remontés à l'identique, les anciennes prisons et "l'orange-

**Les sols sont en lave de Bousantaise et les grandes portes, majestueuses, qui donnent sur les salles des commissions, le bar et la salle du Conseil, que l'on retrouve également dans les étages et les autres bâtiments, sont elles aussi en châtaignier rainuré. Le tout maintenu dans des embrasures en pierre contenant les éléments techniques indispensables à la signalétique, au balisage et au contrôle.**

rie", après avoir déposé les façades et numéroté les pierres. Une autre façade a fait l'objet d'une attention particulière, celle de la partie centrale de la Maison du Dauphin, en trop mauvais état. Mais ce qui pouvait être considéré comme un défaut au début est devenu une véritable passerelle avec notre époque, en habillant la partie centrale de cassettes métalliques peintes dans le ton de la "brèche" (1). Chaque cassette étant ainsi délimitée par un joint creux dont l'ombre portée tranche sur l'appareillage de pierres des parties latérales et des anciennes embrasures laissées apparentes. Une fois de plus, l'équipe d'architectes a proposé une solution toute en nuances, indispensable pour que ce chantier ne soit pas qu'une simple restauration.

Adossée au bâtiment principal, l'extension, qui abrite la salle du Conseil et ses dépendances, est organisée selon une volumétrie fort simple. Les salles donnent sur la terrasse existante, en grande partie conservée, au-dessus des deux étages de parking. Ouvertes sur le nord et l'ouest, de larges baies, en verre particulièrement fin, retenues par de fines montures en acier, favorisent au maximum la transparence en évitant tout effet de reflet à l'extérieur.

## Points de repères

### • Les grandes dates

1992 : Résultat du concours.  
Départ des malades de l'Hôpital Général en décembre.

1996 : APD (Avant Projet Détaillé).

1997 : Choix des entreprises.

1998 : Début des travaux.

Été 2001 : Installations des services du Conseil Général.

### • Les principaux chiffres

Surface bâtie : 14 100 mètres carrés.

Surface totale : 20 000 mètres carrés.

Montant des travaux : environ 230 millions de francs TTC.

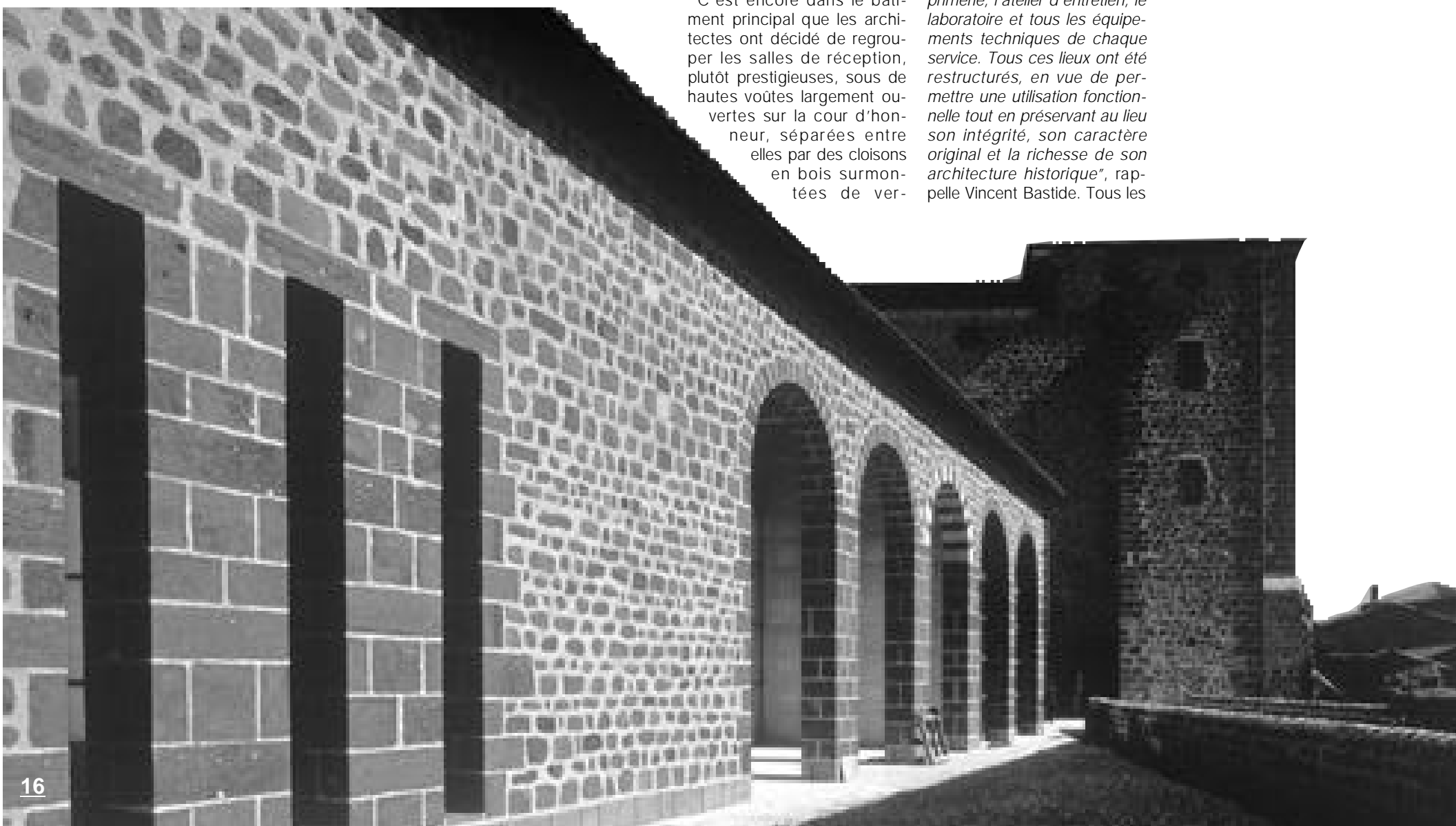
C'est ici que les conseillers généraux se réunissent maintenant, autour de pupitres mobiles, disposés en cercle, inscrits dans le plan carré de la salle, qui peuvent donc prendre d'autres configurations selon les réunions. Quatre poteaux ronds, à l'extérieur du cercle, soutiennent la dalle supérieure et délimitent la partie acoustique du faux plafond, composé de panneaux en bois de châtaignier perforé. Au sol, le parquet central en chêne ciré reprend la surface du plafond acoustique, tandis que la lave court jusque dans les gradins réservés au public et aux journalistes.

### Espace de vie

C'est encore dans le bâtiment principal que les architectes ont décidé de regrouper les salles de réception, plutôt prestigieuses, sous de hautes voûtes largement ouvertes sur la cour d'honneur, séparées entre elles par des cloisons en bois surmontées de ver-

rières, pour assurer une nouvelle fois l'unité du bâtiment. Les sols sont en lave de Bousantaise et les grandes portes, majestueuses, qui donnent sur les salles des commissions, le bar et la salle du Conseil, que l'on retrouve également dans les étages et les autres bâtiments, sont elles aussi en châtaignier rainuré horizontalement, apportant une touche de maniérisme particulièrement réussi. Le tout maintenu dans des embrasures en pierre contenant les éléments techniques indispensables à la signalétique, au balisage et au contrôle.

Dans les bâtiments alentours sont organisés les différents espaces de travail. *"Ce sont les bureaux, mais encore l'imprimerie, l'atelier d'entretien, le laboratoire et tous les équipements techniques de chaque service. Tous ces lieux ont été restructurés, en vue de permettre une utilisation fonctionnelle tout en préservant au lieu son intégrité, son caractère original et la richesse de son architecture historique"*, rappelle Vincent Bastide. Tous les





bureaux sont dessinés suivant le même principe et les mêmes matériaux. Mais avec le caractère de chaque bâtiment, il n'existe pas deux bureaux identiques. Un regard particulier a été apporté aussi à toutes les activités communes — distributeurs de boissons, photocopieurs — pour favoriser les échanges à l'intérieur des services. Il ne reste plus à chacun que de prendre ses marques pour ranimer l'un des hauts lieux de l'histoire du Puy. **AV**

**Les architectes ont proposé une solution tout en nuance, indispensable pour que ce chantier ne soit pas qu'une simple restauration.**

La marque de l'histoire et de notre époque

## Entretien avec Jean-Michel Wilmotte

**Auvergne Architectures :** Est-il difficile de créer une harmonie entre plusieurs bâtiments construits à des époques différentes ?

**Jean-Michel Wilmotte :** *Oui. Je voudrais déjà vous rappeler que nous avons affaire à un hôpital, délabré, guère attirant, avec des murs sombres, une entrée discrète, de petites fenêtres et, derrière, l'image de la souffrance. Nous devons absolument redonner au lieu sa fierté et son orgueil, l'adapter à de nouvelles fonctions, imaginer des espaces différents. Tout en gardant une grande fidélité à l'édifice — certains comportent des traces historiques : poutres, pierres... —, il fallait "casser" sa monotonie, rompre avec l'austérité des bâtiments, réussir la greffe entre l'ancien et le souffle contemporain. Il est rare, honnêtement, d'avoir un lieu avec autant de surprises et d'inattendus.*

**A. A. :** Il vous a donc fallu le reconquérir et recomposer les espaces : un véritable travail de dentellière...

**J.-M. W. :** *Si vous voulez. En tout cas, nous avons cherché à rétablir un dialogue entre les bâtiments, en accordant à la lumière, à la transparence, une place particulière. J'espère être parvenu, avec toute l'équipe, à donner cette sensation d'équilibre, avec une écriture extrêmement détaillée, qui ne se remarque plus et qui appartient alors à l'environnement et à l'histoire du quartier. Les bâtiments ne sont plus introvertis. Avec l'agrandissement des fenêtres, la création de grands ensembles vitrés dans la salle du Conseil, les services du Département s'ouvrent maintenant sur la ville.*

**A. A. :** L'architecte des Bâtiments de France vous a-t-il suivi dans cette démarche ?

**J.-M. W. :** *Il a cherché à la comprendre et il a joué pleinement son rôle sans a priori. Avec son assentiment, nous avons pu "aérer" ces bâtiments repliés sur eux-mêmes, introduire des matériaux de notre époque, en particulier l'acier. Mais il a fallu le convaincre avec des arguments. Il a accepté des alignements différents, des gestes contemporains. Bref, la réussite du projet lui doit quelque chose.*

**A. A. :** Vous revenez souvent sur l'idée d'équilibre. Qu'entendez-vous par là ?

**J.-M. W. :** *C'est peut-être l'influence de la Corée et du Japon où je travaille beaucoup. Un équilibre des volumes, des lignes, des matériaux, ici, plutôt le bois, le métal et la lave présente partout. J'ai introduit aussi certaines "japonaiseries" dans le dessin des portes et de certains détails. Et comme vous avez pu vous en rendre compte, la lumière indirecte joue un rôle essentiel, au service des espaces et des volumes. Contrairement à ce que je pouvais penser au départ, ces bâtiments sont pleins de fantaisie. Aucun bureau ne se ressemble, et j'espère que des élus et le personnel du Conseil Général vont s'approprier rapidement leurs nouveaux locaux.*

**Architectes :**  
Jean-Michel Wilmotte,  
Carlos Moliner,  
Vincent Bastide  
(chef de projet)/  
Georges Berger,  
Vincent Besançon  
et Jean Fargette  
**Bureau d'études :**  
Technip TPS  
**Maître d'ouvrage :**  
Conseil Général  
de la Haute Loire

(1) Roche hétérogène à élément anguleux d'assez grande taille.

(\*) Voir Auvergne Architectures n°13 Juillet 1996.

Créatipraxis : Stéphane Vialay, Jean-Michel Wilmotte. Photos : Didier Escalé (1) et (2)

**Pour des raisons de solidité, deux bâtiments ont été remontés à l'identique, les anciennes prisons et "l'orangerie", après avoir déposé les anciennes façades et numéroté les pierres.**



Le Cyclope

## Il en faut trois

C'est bien connu. Il en faut trois.

Quand on passe un marché de maîtrise d'œuvre en dessous du premier seuil (maintenant à 90 000 euros selon le nouveau code des marchés publics), il n'y a aucun formalisme. Pas de consultation, pas de négociation, tu prends qui tu veux, on te dit "pas de formalisme"... ou presque...

Tu peux quand même pas faire importe n'importe quel denier public et dire que t'as pris untel parce qu'il travaille dans le canton, que tout le monde l'aime bien, que tu le connais, que c'est un bon archi, que c'est un jeune qui vient de s'installer dans la commune. c'est ANTI-CONCURRENTIEL.

Alors pas de formalisme, c'est un peu de formalisme quand même pour sauver la face et que le dossier fasse joli à la sous-préfecture. Il faut des traces d'une consultation au moins sommaire. Marcel A. Maire de Pont-Saint-Agulmier veut améliorer la caserne des pompiers. On dit caserne mais c'est en fait une espèce de hangar même pas chauffé, et l'hiver dernier, ses pompiers ont stupidement regardé brûler la ferme des Marchandier parce que la citerne était gelée à mort. Transport de glaçon, en été c'est bien pour le ricard, mais un glaçon de 3 m<sup>3</sup> ça passe pas dans une lance comme du dentifrice. La honte sur le chef de corps et toute sa descendance pour trois générations.

On va mettre le chauffage et leur faire un bureau et un vestiaire propre à nos pompiers pensait Marcel, ça leur fera oublier cet échec et au moins il auront de l'eau chaude pour leur grog. En bon maire avisé, il consulte donc L.C.R., cette jeune équipe d'archi dynamique qui a aménagé l'épicerie-bar-multiple rural-salon de coiffure-salle polyvalente au rez-de-chaussée de la cure il y a deux ans.

Esquisse, avant-projet, projet, demande de subvention, délibérations, ils ont tout fait... jusqu'au fatidique marché de maîtrise d'œuvre... et pas de formalisme d'au moins trois lettres de consultations... j'attendais mon heure, tapi dans l'ombre... L. (de L.C.R.) m'appelle.

"Allo Evariste... tu vas recevoir une lettre de consultation de la Mairie de Pont-Saint-Agulmier, tu sais le truc sans formalisme..." et moi, faux cul "pas de problème, L." Air entendu : "j'ai compris, t'inquiète pas". L. est rassuré, il va pouvoir la faire sa caserne à 2 F 50...

Seulement voilà, moi aussi je suis soucieux des deniers publics et de mes deniers privés. On va la faire jouer la concurrence... Allez, une lettre à Marcel.

"Monsieur le Maire, j'ai bien reçu votre consultation pour la caserne des pompiers à 2 F 50 et je vous en remercie. J'ai été surpris car il me semble que mes confrères L.C.R. ont réalisé (si l'on peut dire) pour votre commune l'aménagement de l'épicerie-bar-multiple rural-salon de coiffure-salle polyvalente au rez-de-chaussée de la cure il y a quelque temps. Je dis avoir été surpris mais en fait je suis ravi de constater que vous faites preuve de lucidité et de clairvoyance en souhaitant ne pas renouveler votre collaboration avec ces personnalités que la déontologie m'oblige à qualifier de "confrères".

"Etre confronté à une telle indigence professionnelle a dû être une dure épreuve pour vous et croyez que j'emploierai toutes mes capacités et mon savoir à vous faire oublier cette triste expérience.

"Au passage, je m'engage également à faire reprendre gracieusement les nombreuses malfaçons dont cette piètre réalisation est certainement truffée.

Vous trouverez sous ce pli mon contrat d'honoraires en trois exemplaires (merci de m'en retourner un signé) ; j'ai appliqué un taux tout à fait raisonnable de 3,5% vu la complexité de l'opération et ma passion pour les pompiers (quand j'étais petit, je rêvais de devenir pompier)... formule de politesse — et toc.

Le L. (de L.C.R.) et le Marcel, y vont faire la gueule. Pas de formalisme, pas de formalisme... Ce coup-ci ça risque d'être vrai, sûr qu'on la retrouvera pas, ma lettre, à la sous-préfecture.

clin d'œil